

Féchy, le 31 mai 2023

**Aux Municipalités des  
56 Communes de la région  
Morges-Aubonne-Cossonay**

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,  
Mesdames, Messieurs les Délégués du Conseil intercommunal,

Les Délégués ARASMAC des Communes sont convoqués en séance ordinaire du  
Conseil intercommunal

**Jeudi 22 juin 2023**

**À 19h00 pour le but optionnel AJEMA,  
À 19h45 pour l'Assemblée entière ARASMAC  
À Tolochenaz, salle polyvalente – salle du Conseil, 1<sup>er</sup> étage**

**Ordre du jour :**

**1<sup>ère</sup> partie – AJEMA**

1. Signature de la liste des présences
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux AJEMA
3. Adoption de l'ordre du jour - 1<sup>ère</sup> partie
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023
5. Préavis N° 5/06.2023 « AJEMA – Adhésion structure préscolaire à Ballens »
6. Préavis N° 6/06.2023 « AJEMA – Création de 57 places à Morges »
7. Préavis N° 7/06.2023 « AJEMA – Création de 51 places d'accueil préscolaire – Prévèrenge »

**2<sup>ème</sup> partie – ARASMAC**

1. Signature de la liste des présences
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC
3. Adoption de l'ordre du jour - 2<sup>ème</sup> partie
4. Adoption des procès-verbaux des séances du 16 juin et 29 septembre 2022
5. Préavis N° 3/06.2023 "Comptes et rapport de gestion 2022"
6. Election du/de la Président.e
7. Election du/de la Vice-Président.e
8. Election du/de la Secrétaire du Conseil
9. Election d'un.e Scrutateur.rice suppléant.e
10. Election d'un membre CoDir
11. Annonce membres CoGest
12. Communications du Bureau
13. Communications du Comité de Direction ARASMAC
14. Présentation de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) : « Action sociale sur le territoire vaudois »
15. Divers et propositions (dont la date et le lieu de la prochaine séance)

Comme vous pouvez le constater, l'ordre du jour de notre séance est assez dense. C'est pourquoi, **nous vous encourageons, plus encore qu'à l'accoutumée, à nous faire part de vos éventuelles questions et/ou commentaires en amont de cette séance via l'email [ci@arasmac.ch](mailto:ci@arasmac.ch)**. Ceci nous permettrait de procéder à la préparation de réponses plus complètes/précises et, finalement, de couvrir l'intégralité des sujets dans les meilleures conditions.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et en attendant d'avoir le plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de recevoir, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les Délégués, l'expression de nos meilleures salutations.

**Au nom du Conseil intercommunal**

La Présidente:



Ziba Salangros

La Secrétaire :



Fanny Gantini

*Annexes : PV des séances du 16 juin 2022, 29 septembre 2022 et 30 mai 2023*